

COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

CONCOURS D'ARCHITECTURE

POUR

LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SCOLAIRE

RAPPORT DU JURY

MURIL 1987

S O M M A I R E

1. ORGANISATION ET BUTS DU CONCOURS
 2. JURY
 3. PROJETS SOUMIS
 4. EXAMEN PREALABLE
 5. JUGEMENT
 6. CLASSEMENT
 7. REMARQUES ET RECOMMANDATIONS DU JURY
 8. APPROBATION DU RAPPORT
 9. AUTEURS DES PROJETS - PRIMES
 10. AUTEURS DES PROJETS
-

1. ORGANISATION ET BUTS DU CONCOURS

1.1. ORGANISATION

Le présent concours a été organisé par l'administration communale de Collombey-Muraz en collaboration avec le service cantonal des bâtiments.

1.2. BUTS DU CONCOURS

Le projet prévoit la réalisation d'un centre scolaire comprenant une école de 10 salles de classes et 1 salle de gymnastique (dimensions 16 x 28 x 7). Un abri PC en sous-sol des locaux scolaires complète ce programme de construction.

L'aménagement des espaces extérieurs comprend une cour de récréation, un terrain de basket, l'équipement nécessaire aux sports scolaires extérieurs (saut en longueur, perche, etc..) ainsi que des places de parc.

2. JURY

<u>Président</u>	• M. Bernard ATTINGER, architecte cantonal, Sion
<u>Membres</u>	M. Antoine LATTION, président de la commune de Collombey-Muraz M. Hervé CARRAUX, conseiller municipal, Collombey-Muraz M. Pierre-Alain CROSET, architecte, Grand-Saconnex M. Roger DIENER, architecte, Bâle
<u>Suppléants</u>	M. Gérard PARVEX, secrétaire municipal, Collombey-Muraz • M. François KUONEN, architecte, Sion
<u>Experts</u>	M. Anselme PANNATIER, chef du service de l'enseignement primaire, Sion M. Erwin EYER, inspecteur cantonal de gymnastique

Le jury a siégé les 29 et 30 avril 1987 à la salle commune de Collombey-Muraz où seront exposés les projets.

3. PROJETS SOUMIS

A la date du rendu, 19 projets ont été envoyés :

<u>No.</u>	<u>Devise</u>
1	05 48 93
2	53 12 27
3	05 19 68
4	75 91 42
5	04 45 61
6	40 43 47
7	12 33 21
8	63 85 20
9	19 80 43
10	95 47 53
11	80 10 59
12	43 22 47
13	46 11 10
14	40 43 65
15	23 35 26
16	40 51 59
17	12 31 70
18	79 51 44
19	31 35 05

4. EXAMEN PREALABLE

L'examen préalable des projets a été effectué par MM. JORDAN Norbert, Jean-Claude GLASSEY et François KUONEN, collaborateurs du service cantonal des bâtiments, les 22 et 23 avril 1987.

Cet examen s'est déroulé dans les locaux du service cantonal des bâtiments et a porté sur :

Les délais d'envois : (projets et maquettes)

Le concours a reçu un total de 34 inscriptions. A la date du rendu, 19 projets ont été envoyés. Aucun projet n'est arrivé hors des délais prescrits.

Contrôle du rendu :

Un contrôle des rendus a été effectué selon le règlement-programme, point 2.2 "Documents à remettre".

Respect du programme :

Toutes les indications concernant ces contrôles et les anomalies constatées ont été répertoriées par projet sur des fiches analytiques remises à chaque membre du jury au début du jugement.

5. JUGEMENT

- Après avoir pris connaissance du rapport technique et visité le terrain mis à disposition des concurrents,
- Après avoir passé en revue tous les projets,
- Malgré quelques manques constatés (plans de situation, légendes, etc.,) par rapport au programme,
- Malgré quelques débordements, légers, des limites de construction (admises explicitement côté AOMC) côté Sud et Ouest,

Le jury a constaté qu'aucun projet ne s'écartait des "dispositions essentielles" du programme et a décidé d'admettre tous les projets au jugement.

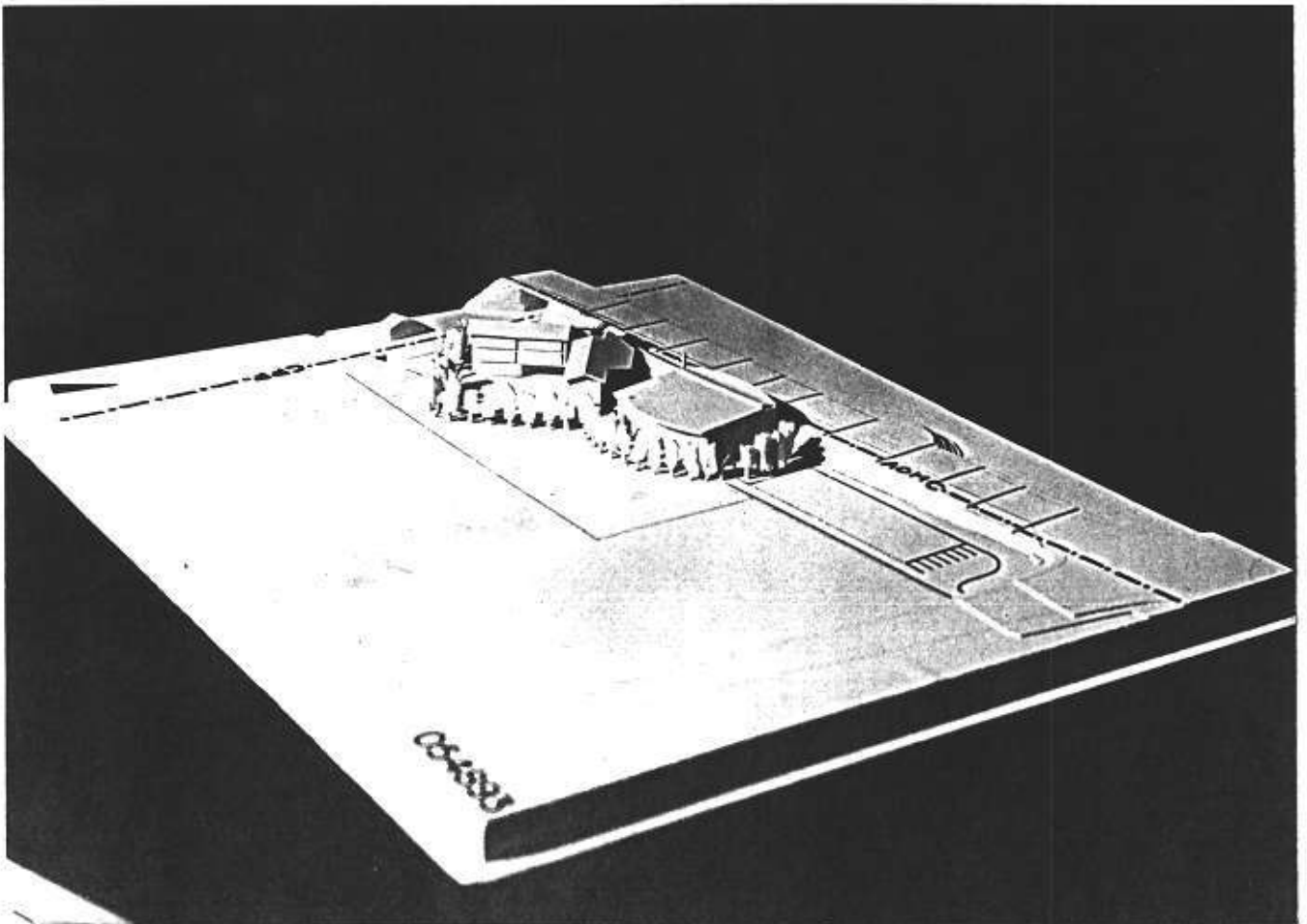
Après cet examen général, le Jury, a analysé d'une manière détaillée tous les projets et a procédé à l'élimination par tour successif. Il y a lieu de relever ici qu'il n'est pas possible, dans le cadre d'un tel rapport, de reprendre tous les points analysés de chaque projet, ceci aussi bien dans leurs qualités que leurs défauts et que le présent rapport ne reflète que partiellement l'image du travail d'analyse du Jury. Il y a lieu, pour saisir sa démarche, de se référer à l'ensemble du rapport.

5.1. PREMIER TOUR

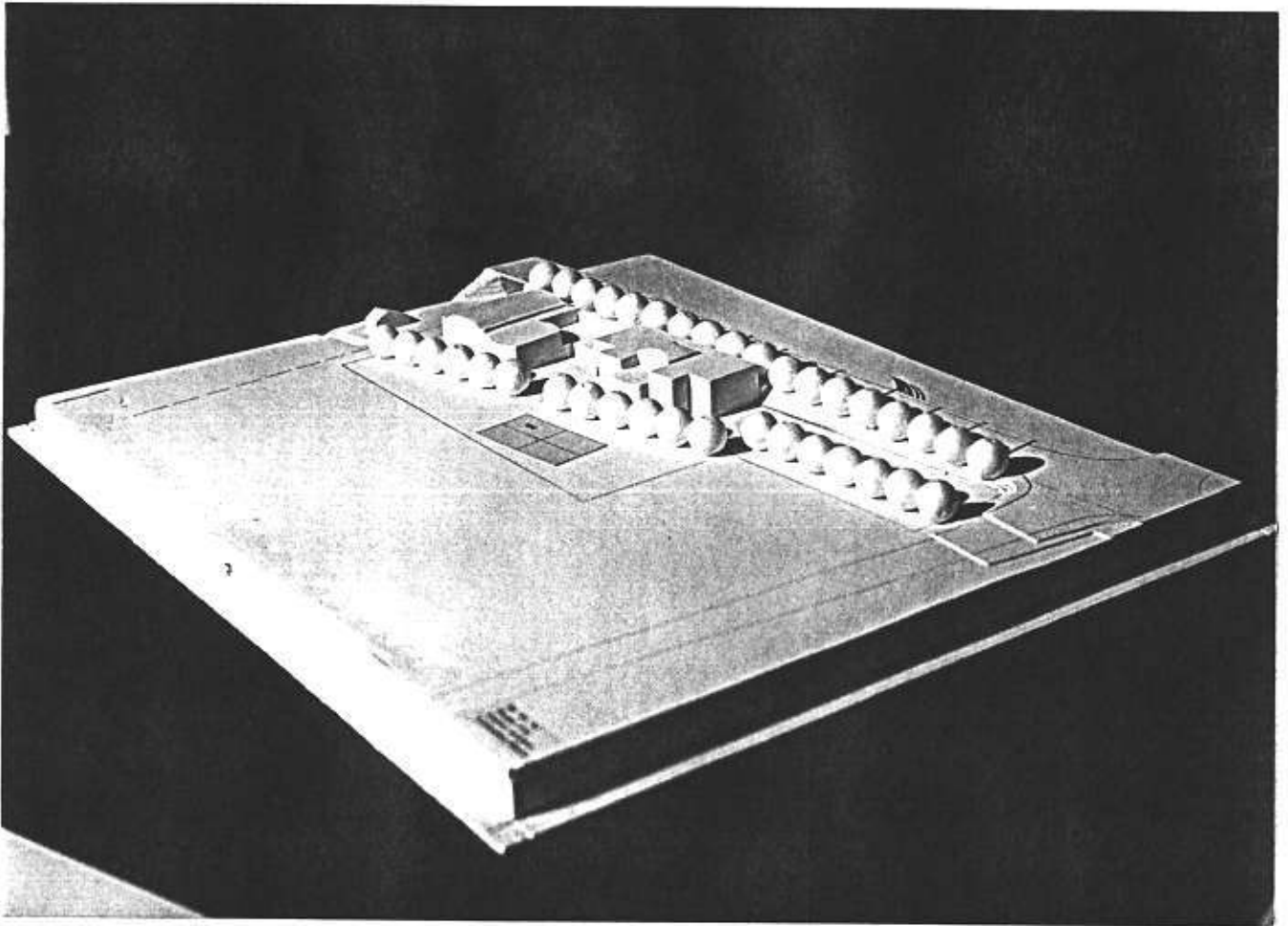
Malgré certaines qualités, le Jury décidé d'éliminer au 1er tour des projets dénotant chez leurs auteurs un manque de compréhension des caractéristiques du site mis à disposition (le terrain est clairement délimité au nord par la route et la voie AOMC sises sur un terre - plein important et s'ouvre au sud sur la porte de la vallée entre la Dent-de-Morcles et les Dents-du-Midi) et en raison d'une inadaptation au problème posé et de plusieurs insuffisances de fonctionnement ou d'un manque de cohérence des éléments du projet entre eux.

Sont ainsi éliminés au premier tous les projets suivants :

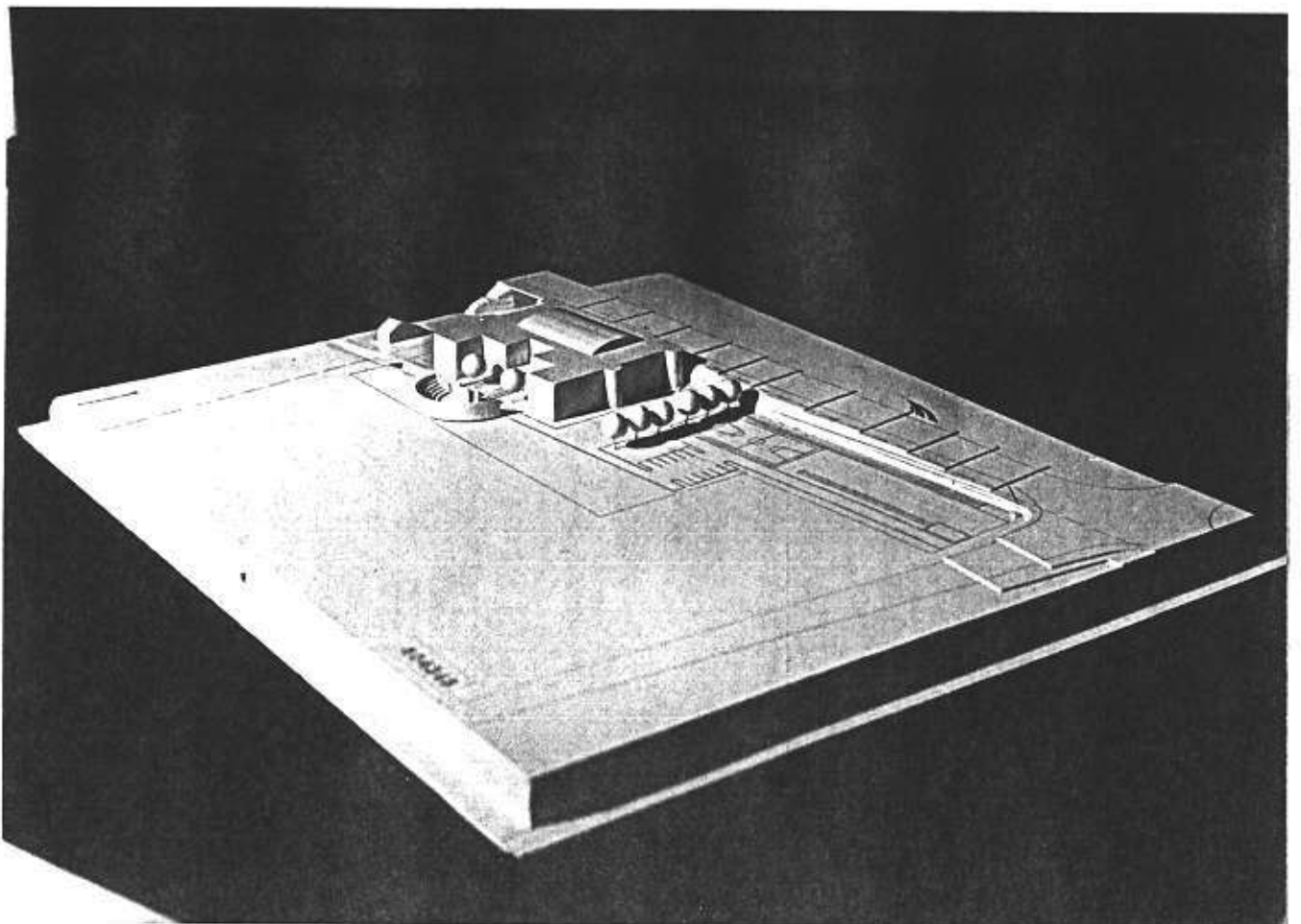
Projet no. 1, devise 05 48 93



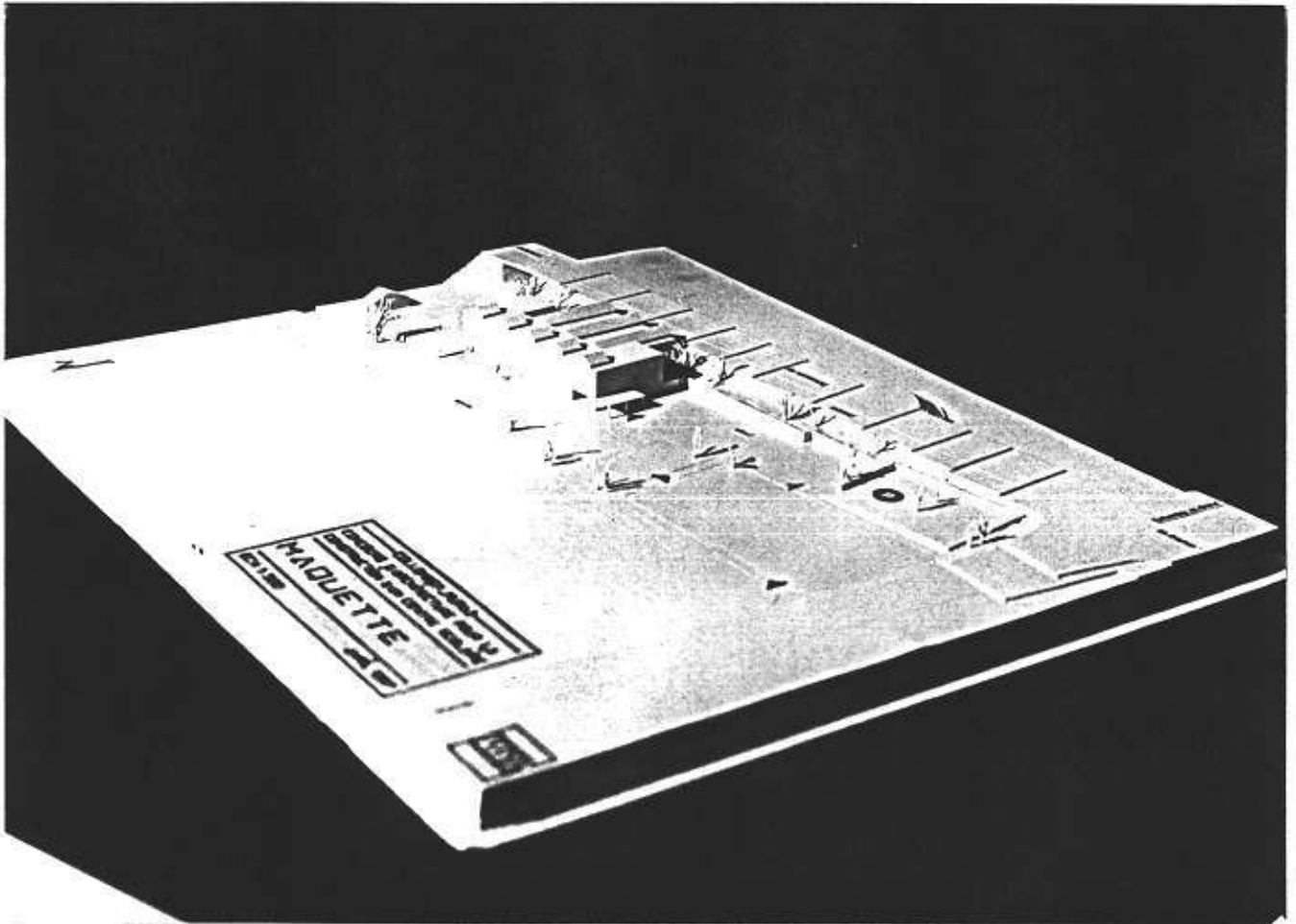
Projet no 5, devise 04 45 61



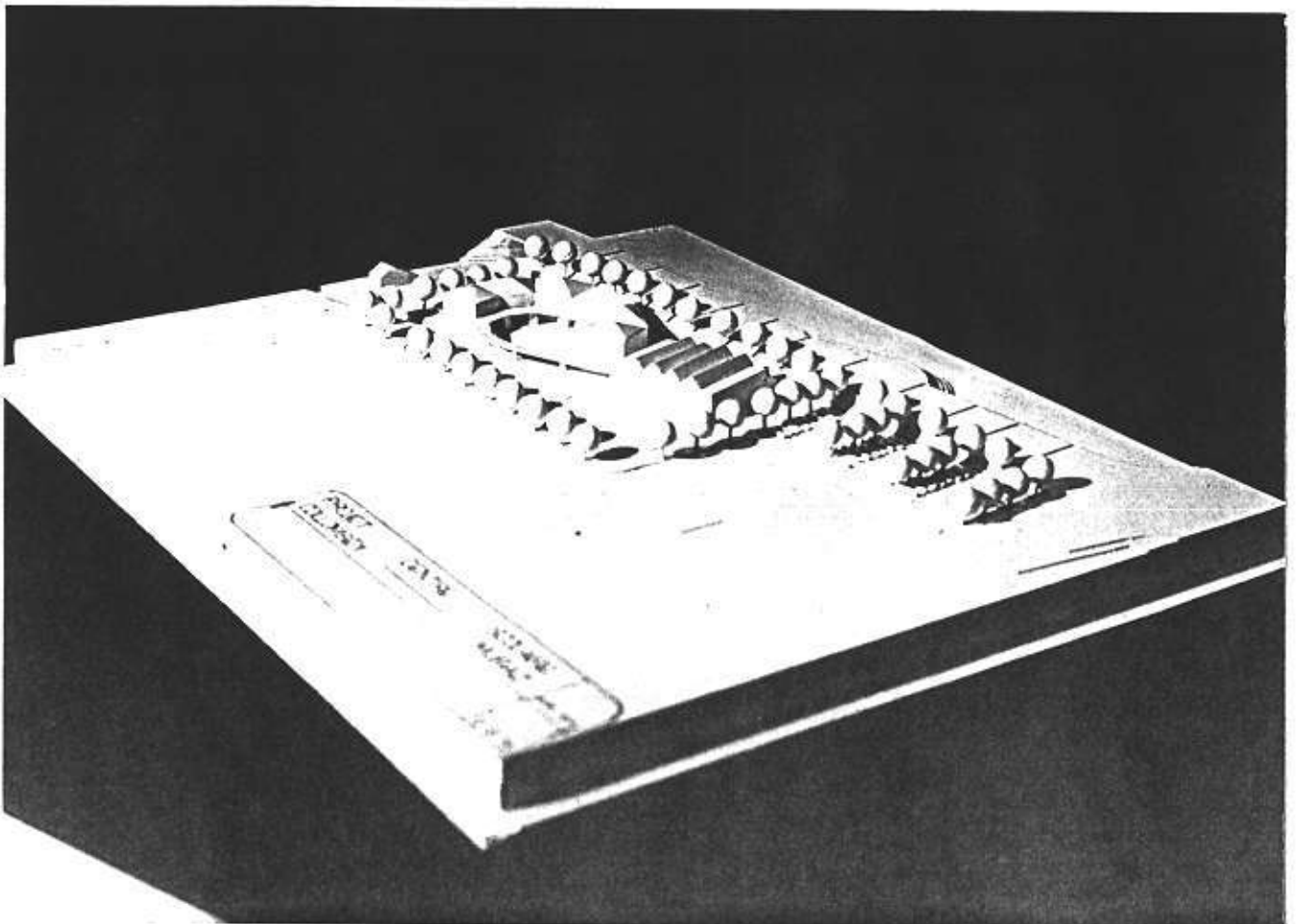
Projet no 14, devise 40 43 65



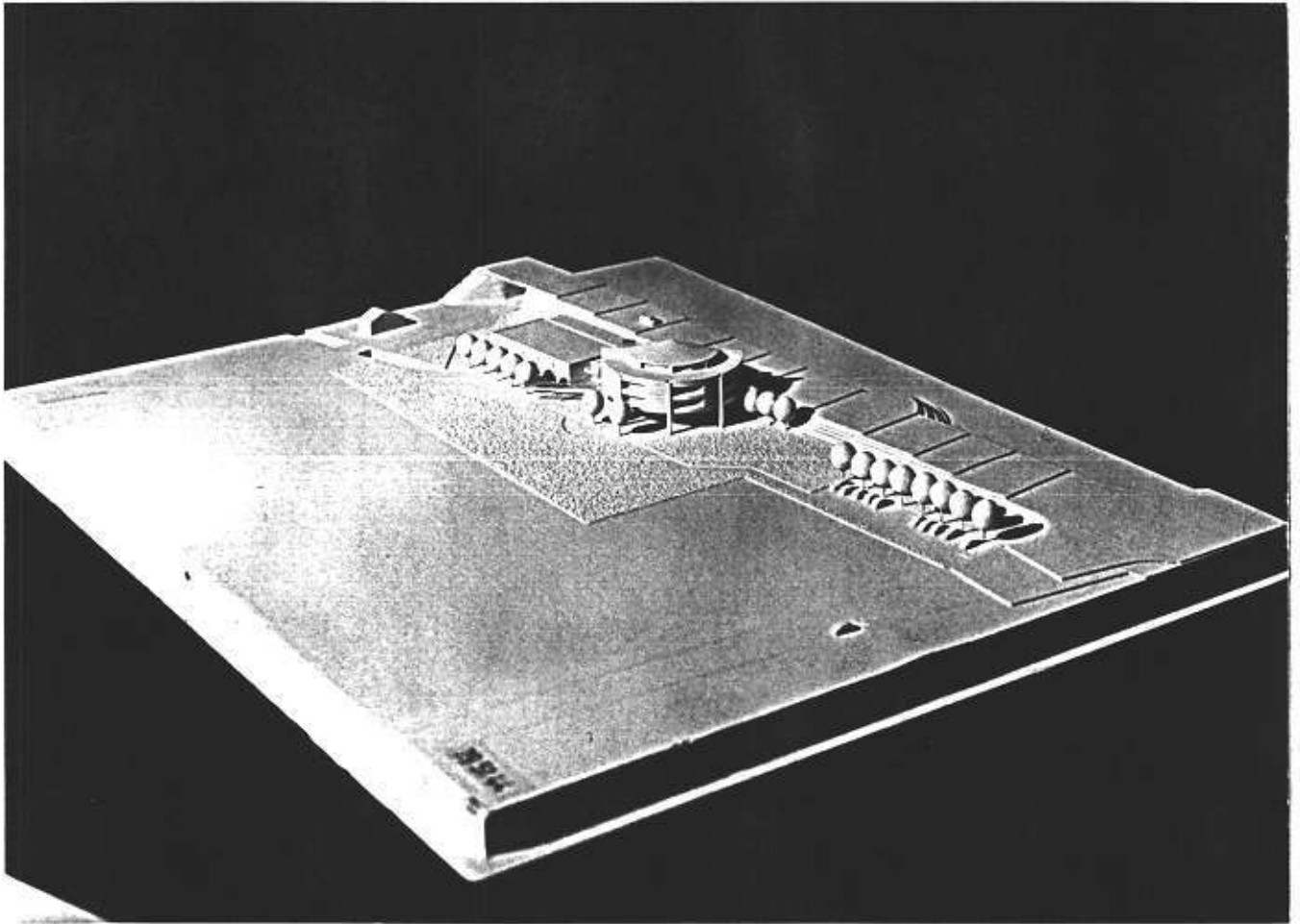
Projet no 15, devise 23 35 26



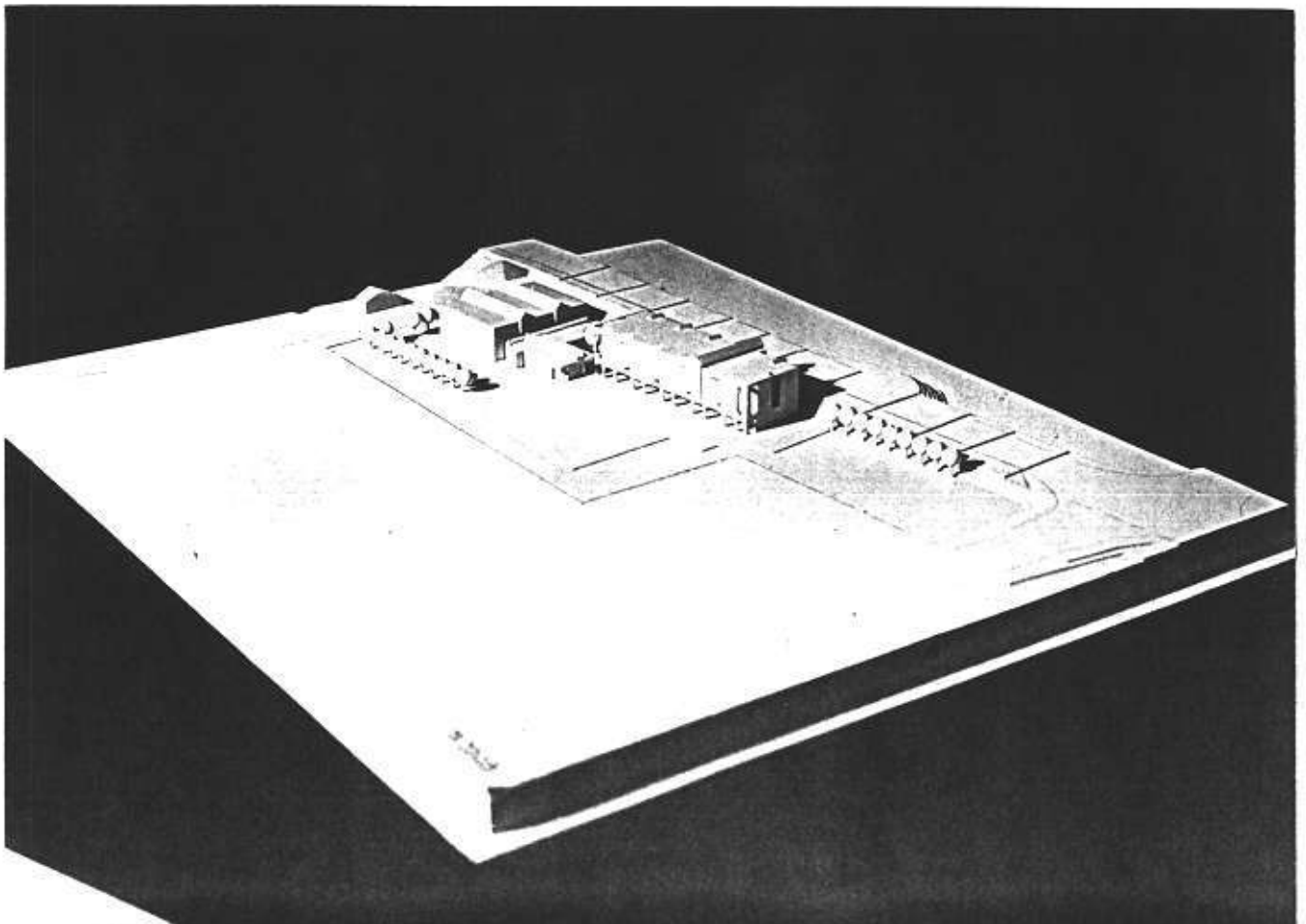
Projet no 17, devise 12 31 70



Projet no 18, devise 79 51 44



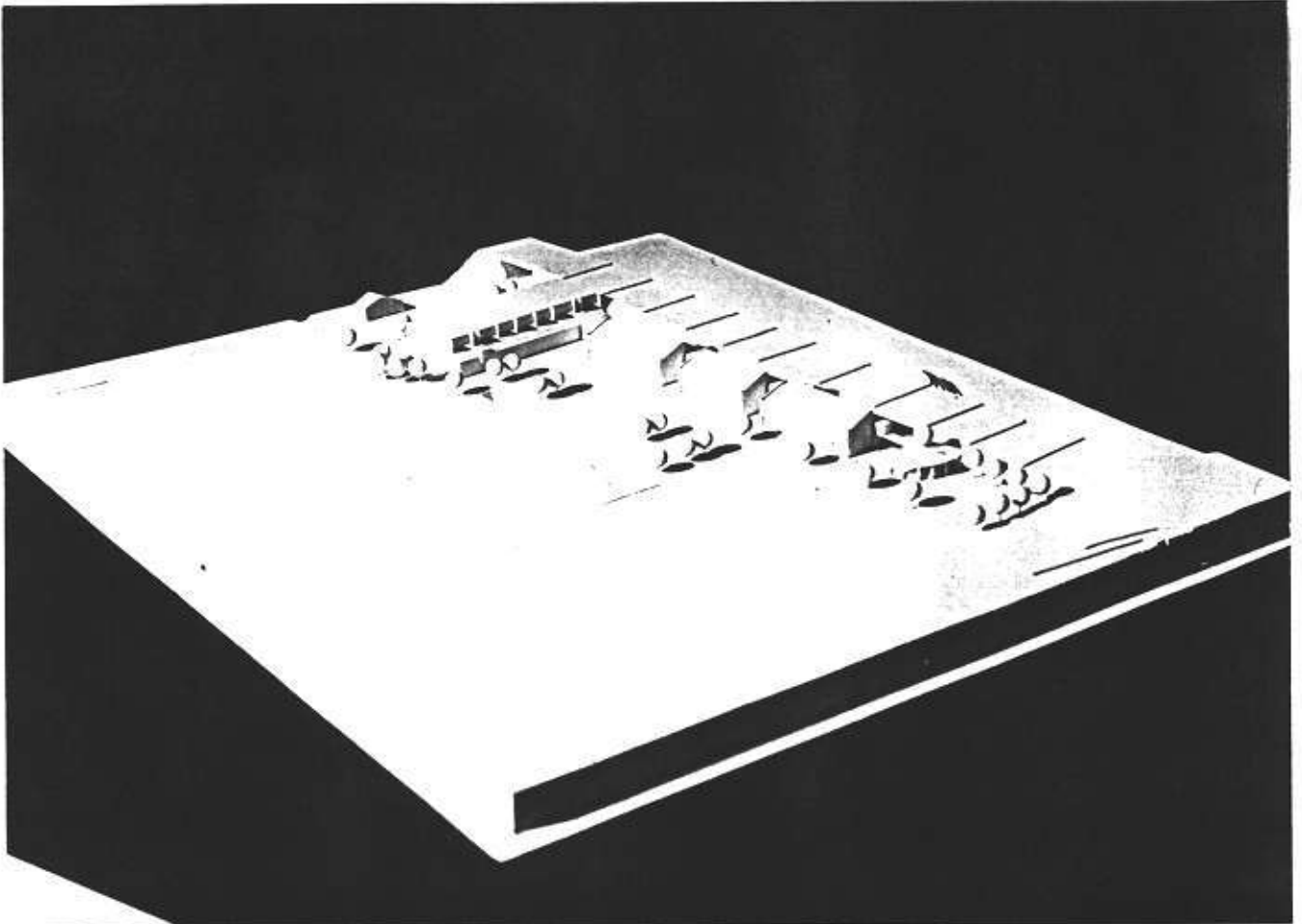
Projet no 19, devise 31 35 05



5.2. DEUXIEME TOUR

Après une analyse plus approfondie des projets, en prenant en compte les éléments tels que la construction du lieu, la pertinence de la réponse architecturale, les moyens mis en oeuvre, l'organisation des fonctions, le Jury, au deuxième tour, a éliminé un certain nombre de projets élaborés, mais ne manifestant pas une prise en considération complète de l'esprit, des objectifs et des données du concours.

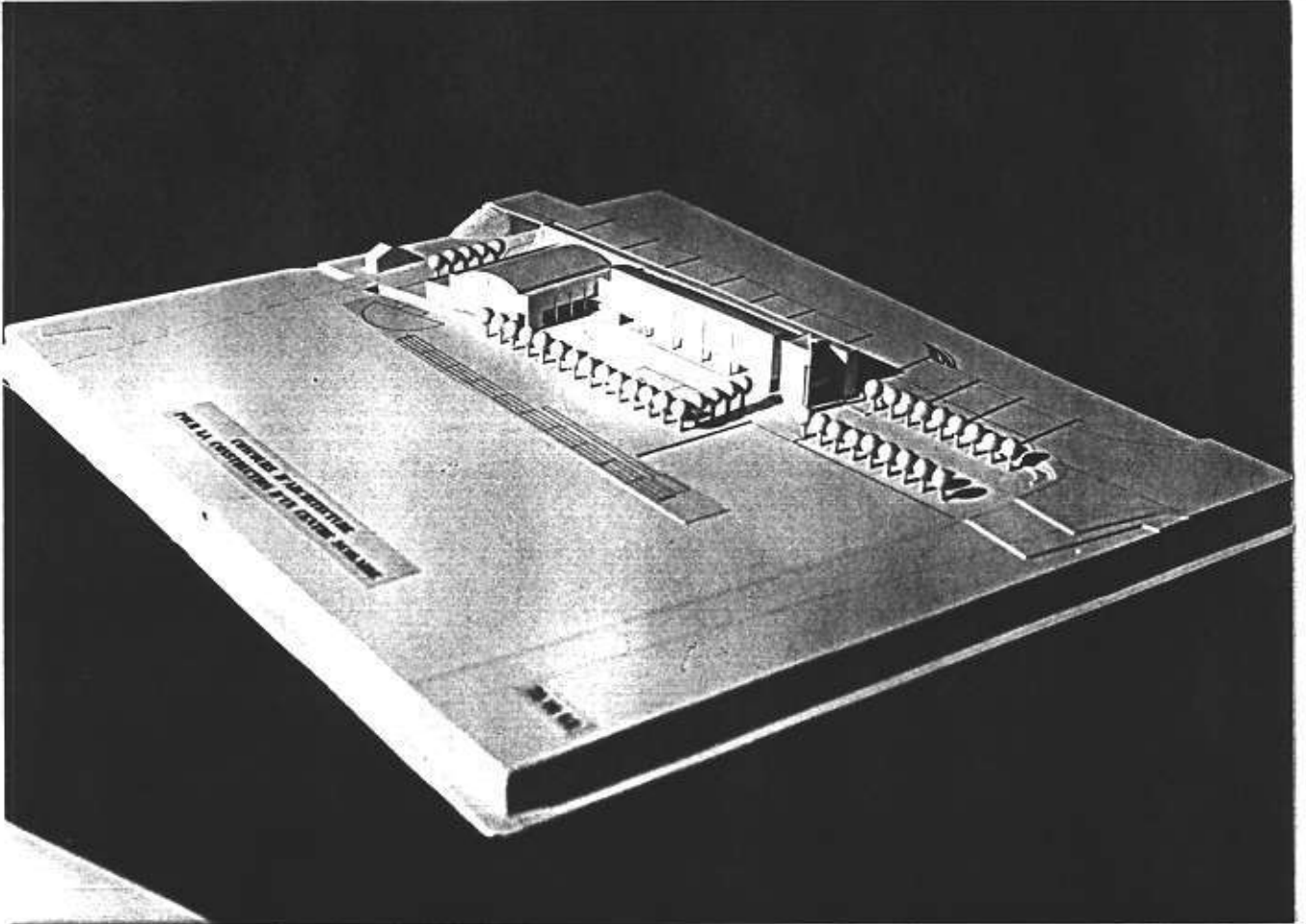
Sont ainsi éliminés au deuxième tour les projets suivants :



Le projet propose une disposition en "L", avec un long couloir au nord distribuant les salles de classe au sud. La salle de gymnastique forme la tête le long de la voie CFF.

La volonté d'un étirement extrême de l'organisme est intéressante, mais ne parvient pas à contrôler l'ensemble du site. Le retrait du talus n'est pas suffisant pour créer un espace intéressant, et la proposition de parking véhicules est impossible. La proposition d'éléments pavillonnaires n'est pas justifiée par l'échelle du projet et aboutit à une grande incohérence formelle.

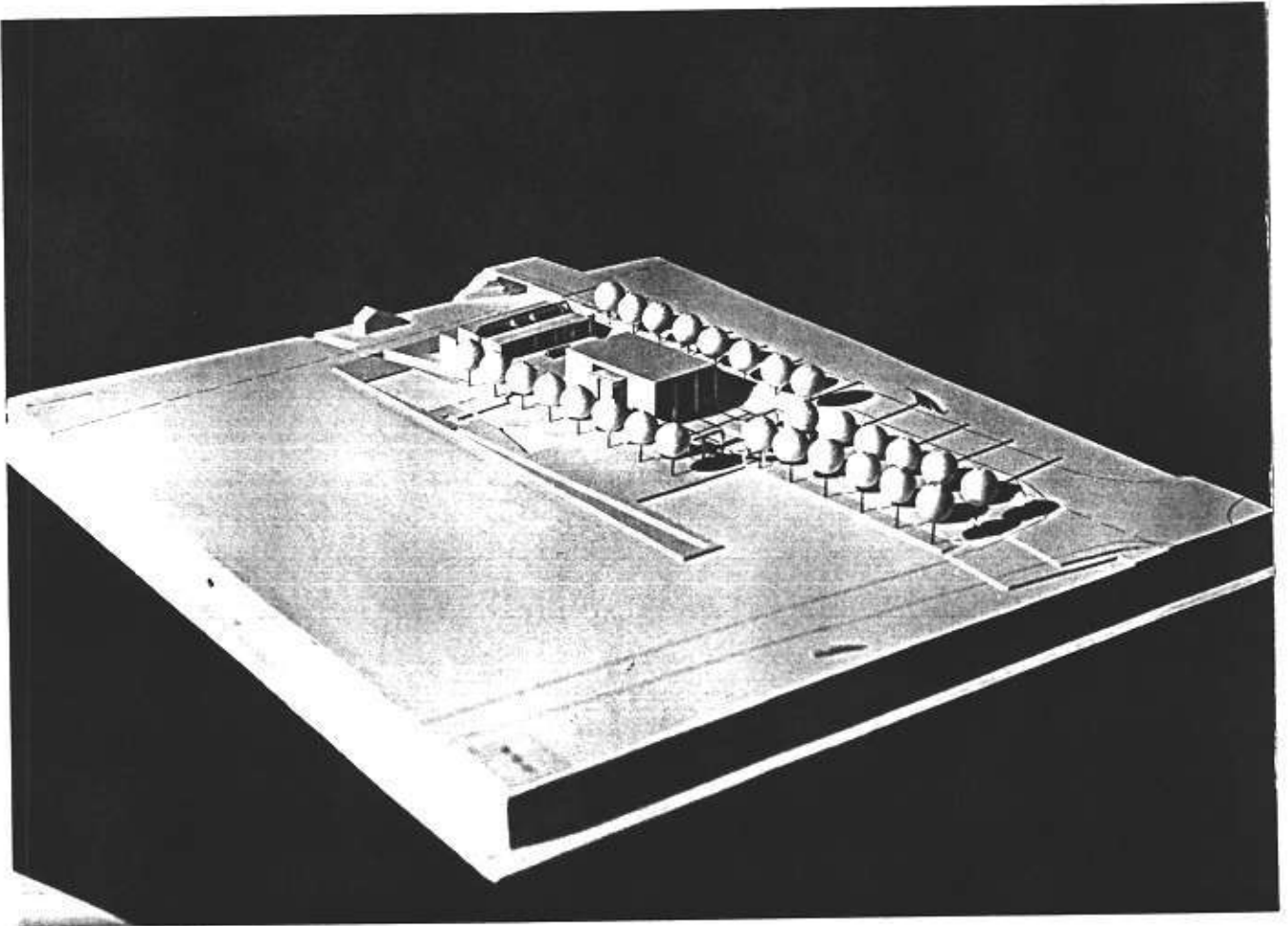
L'implantation nie fortement le chemin public existant, en l'enterrant, et de plus sort du périmètre indiqué. Les entrées sont mal placées, et l'accès depuis le village est difficile, aussi bien pour l'école que pour la salle de gymnastique.



Le projet propose une disposition en "L", avec un vaste volume de distribution contre le talus, et la formation d'une place rectangulaire traversée par le chemin public.

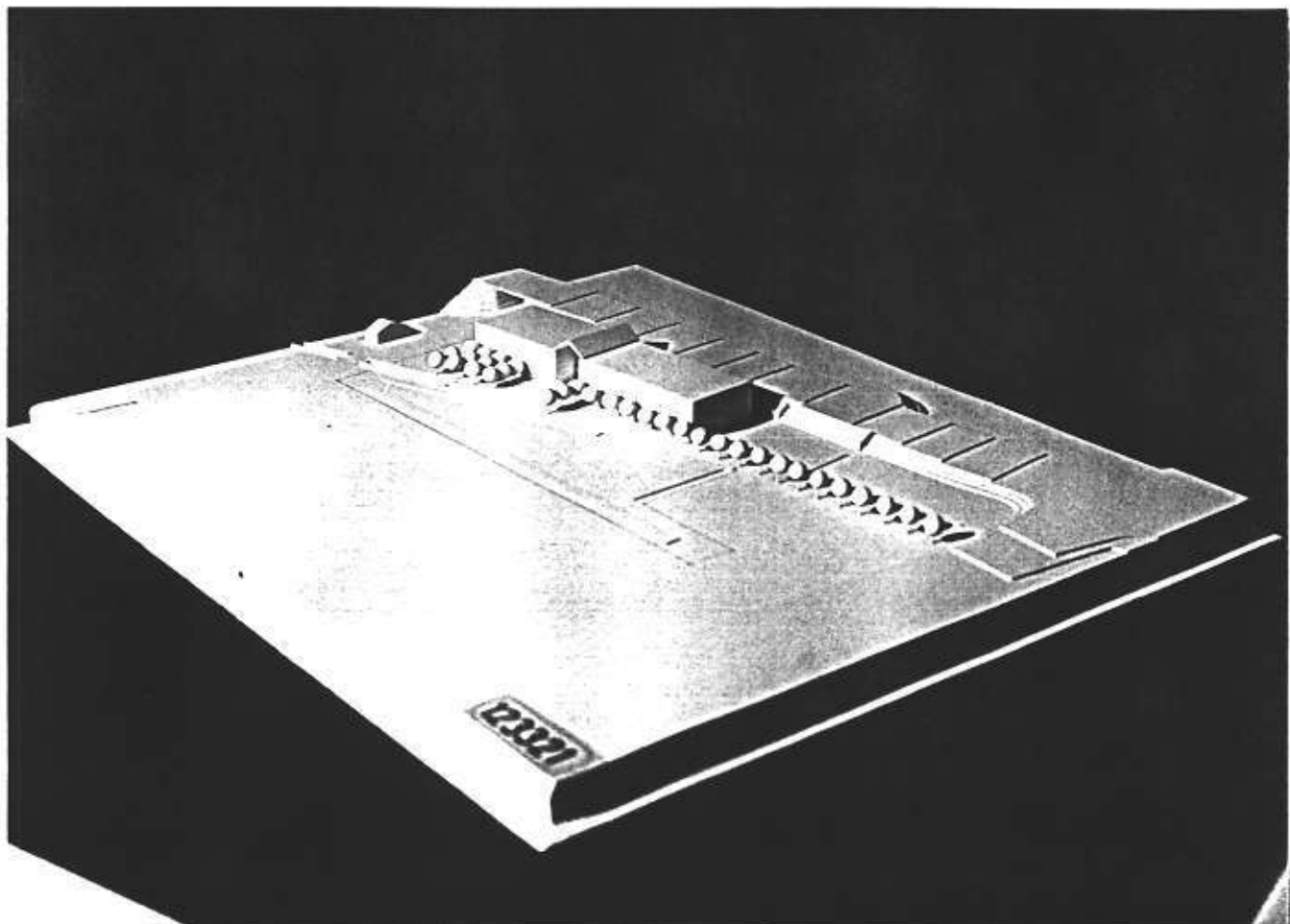
La salle de gymnastique forme la tête le long de la voie CFF, avec l'avantage d'avoir les vestiaires et les gradins coincés sous la dalle au rez-de-chaussée. Le projet présente le cube bâti le plus élevé, mais de façon très excessive. Cet excès du cube ne parvient pas à une solution architecturale satisfaisante : bien que l'espace de distribution pourrait en soi être intéressant, le rez-de-chaussée est excessivement vide et de plus les entrées sont trop nombreuses, redondantes, et peu claires dans leur hiérarchie. Le langage des façades est en profonde contradiction avec le parti "fonctionnaliste", avec la création de symétries et de jeux formels arbitraires.

Le mélange entre les activités sportives, la cour de récréation et le chemin public n'est pas admissible.



Le projet s'organise le long d'un axe est-ouest parallèle au talus, et ne reconnaît pas la situation non symétrique du terrain adossé à la route et à la voie AOMC. L'accès principal s'effectue à l'est du site, une allée d'arbres conduisant à une place et à un hall longitudinal qui relie la partie des classes à la salle de gymnastique.

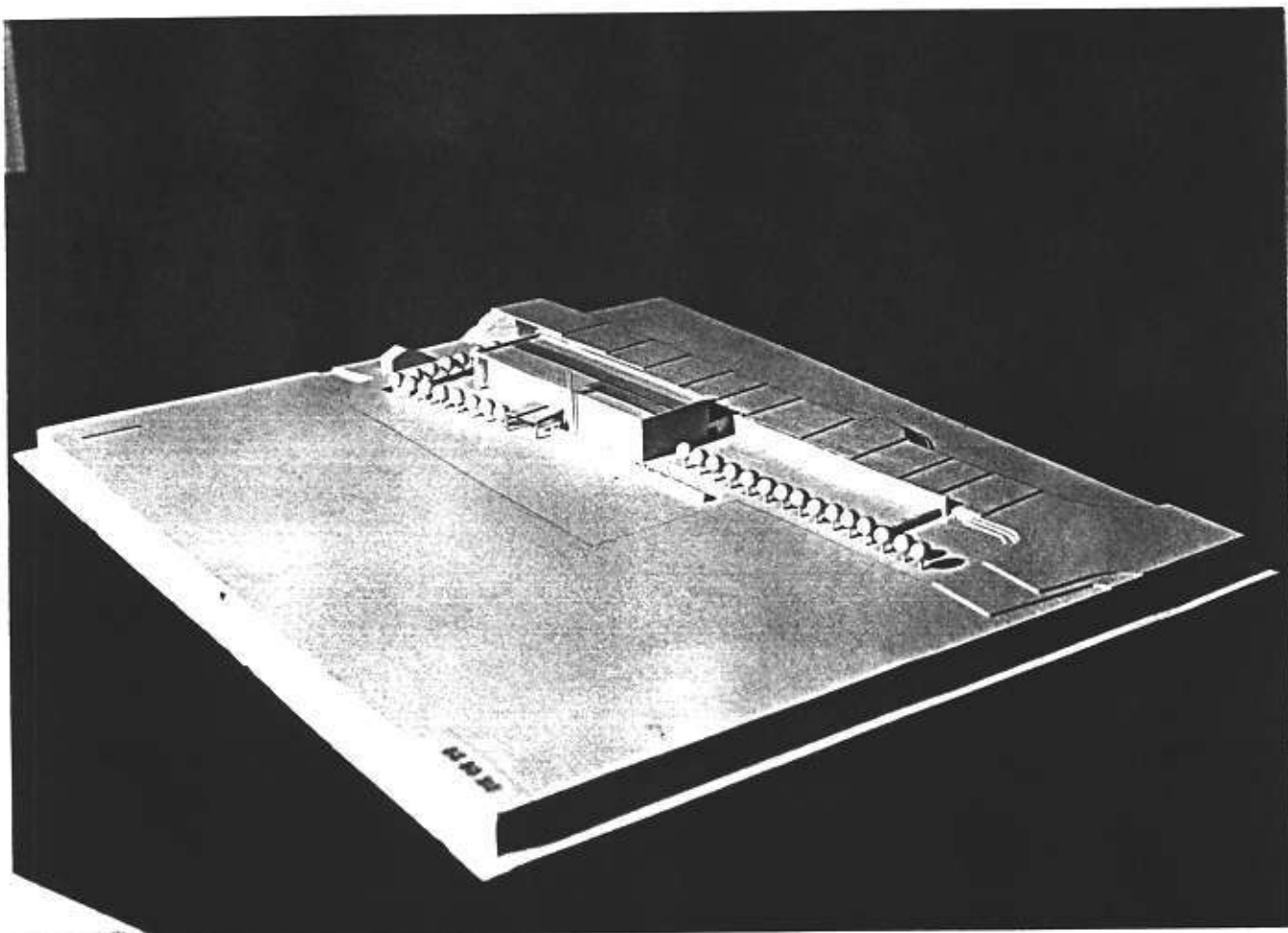
Le choix d'implantation est fortement criticable. D'une part, les salles de classe d'orientent vers la salle de gymnastique et vers la place d'entrée, au lieu de s'ouvrir vers le sud et la vue privilégiée. D'autre part, l'accès depuis le village est fortement sacrifié pour privilégier un accès "monumental" injustifié. L'expression de la structure porteuse, apparemment forte à l'étage supérieur et dans la vision de la maquette, est contredite par le plan du rez-de-chaussée, des murs portant à l'étage supérieur se retrouvant dans le vide de salles au rez-de-chaussée.



Le projet propose un unique volume orthogonal. Un espace central de transition divise rigoureusement les deux parties fonctionnelles de l'école. Les locaux scolaires s'organisent sur trois niveaux autour d'un hall central.

Le parti choisi, qui en soi aurait pu aboutir à une solution intéressante, a produit un surdimensionnement des espaces de circulation qui ne correspond pas au programme d'une petite école communale.

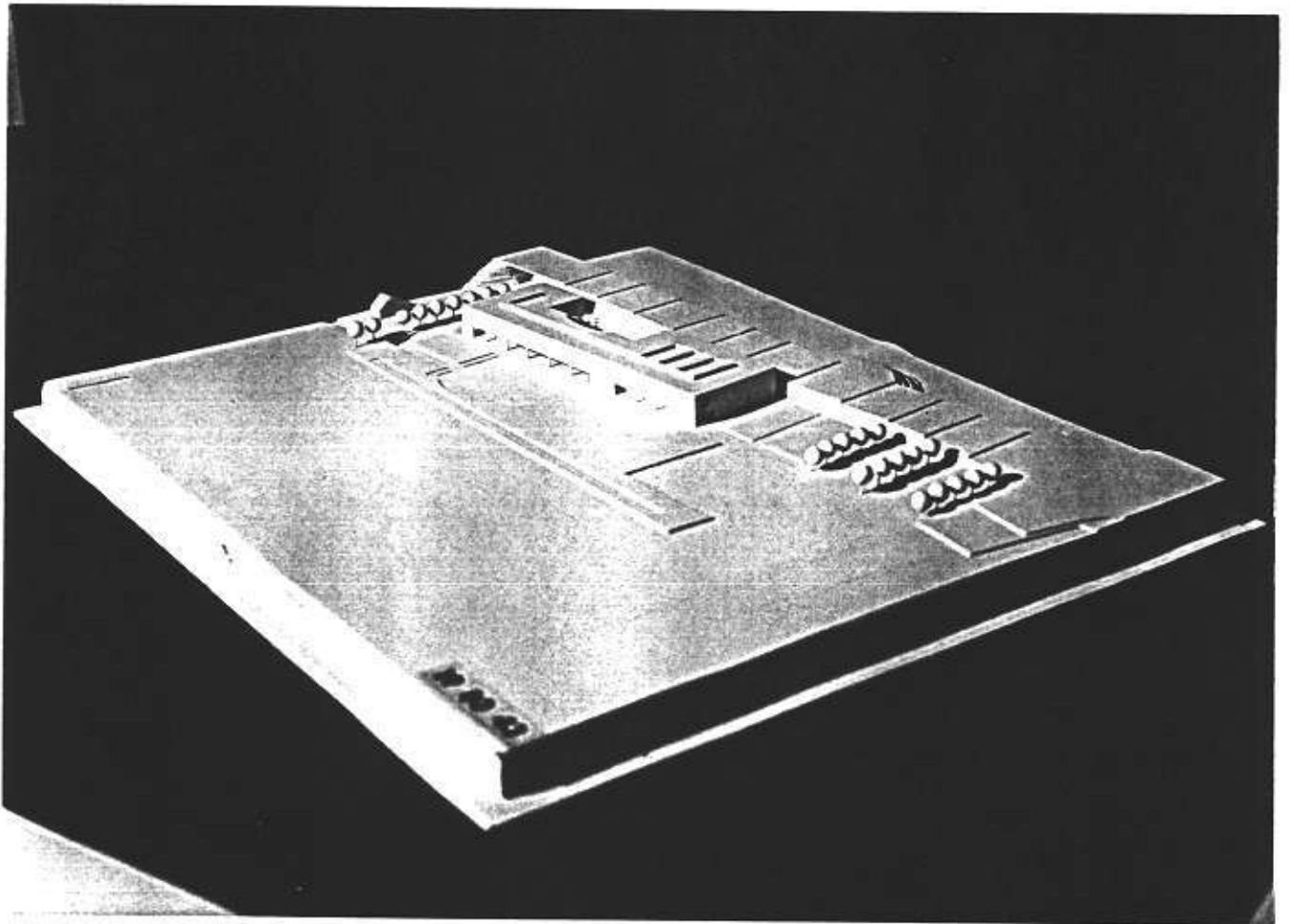
La clarté de la division tripartite du projet est contredite par le manque de précision du plan du rez-de-chaussée. Les interventions le long du talus ne sont pas suffisantes pour créer un espace sur l'arrière intéressant, et de ce fait la création d'un espace de transition dans le sens nord-sud n'est pas justifiée, le projet ne reconnaît pas assez son avant et son arrière. La création d'un parking à l'ouest n'est pas admissible.



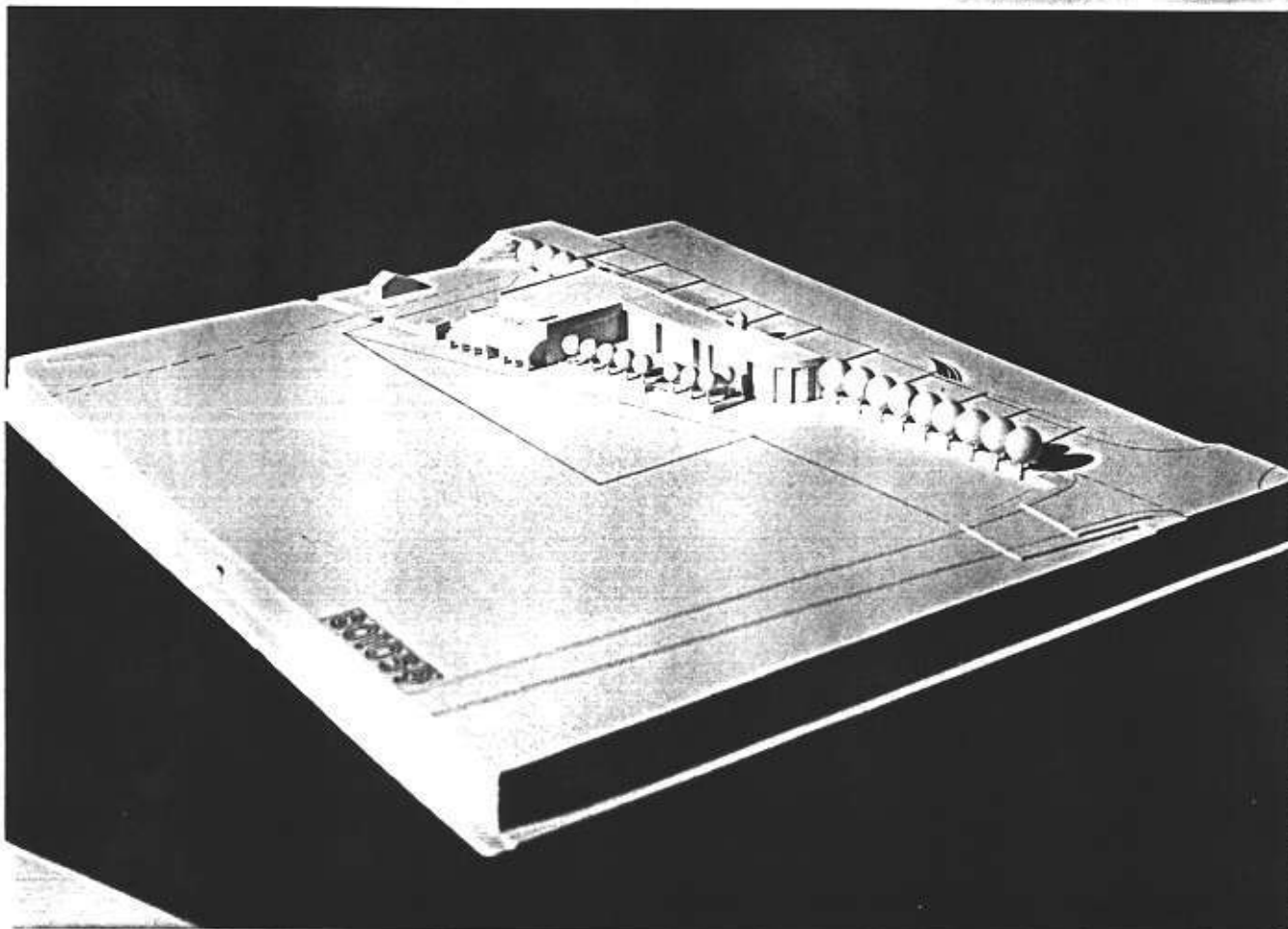
Le projet propose un unique volume bâti avec une entrée centrale qui sépare clairement les deux parties fonctionnelles de l'organisme. Les classes s'organisent sur trois niveaux et sont distribuées par une grande galerie centrale.

L'accès est clairement défini, aussi bien si l'on arrive du village que depuis le parking. La solution de distribution est intéressante, avec le grand volume central et les "ponts" d'accès aux classes.

La définition du côté nord est imprécise et ambiguë. La recherche d'une grande simplicité dans l'expression architecturale, en faisant appel à un langage de "halle industrielle", est contredite par les éléments rajoutés (pavillon d'entrée, mâts, cheminées), et de plus le dessin de la façade ne correspond pas à l'expression des espaces intérieurs (la salle de gymnastique semble se trouver à la place des locaux scolaires).

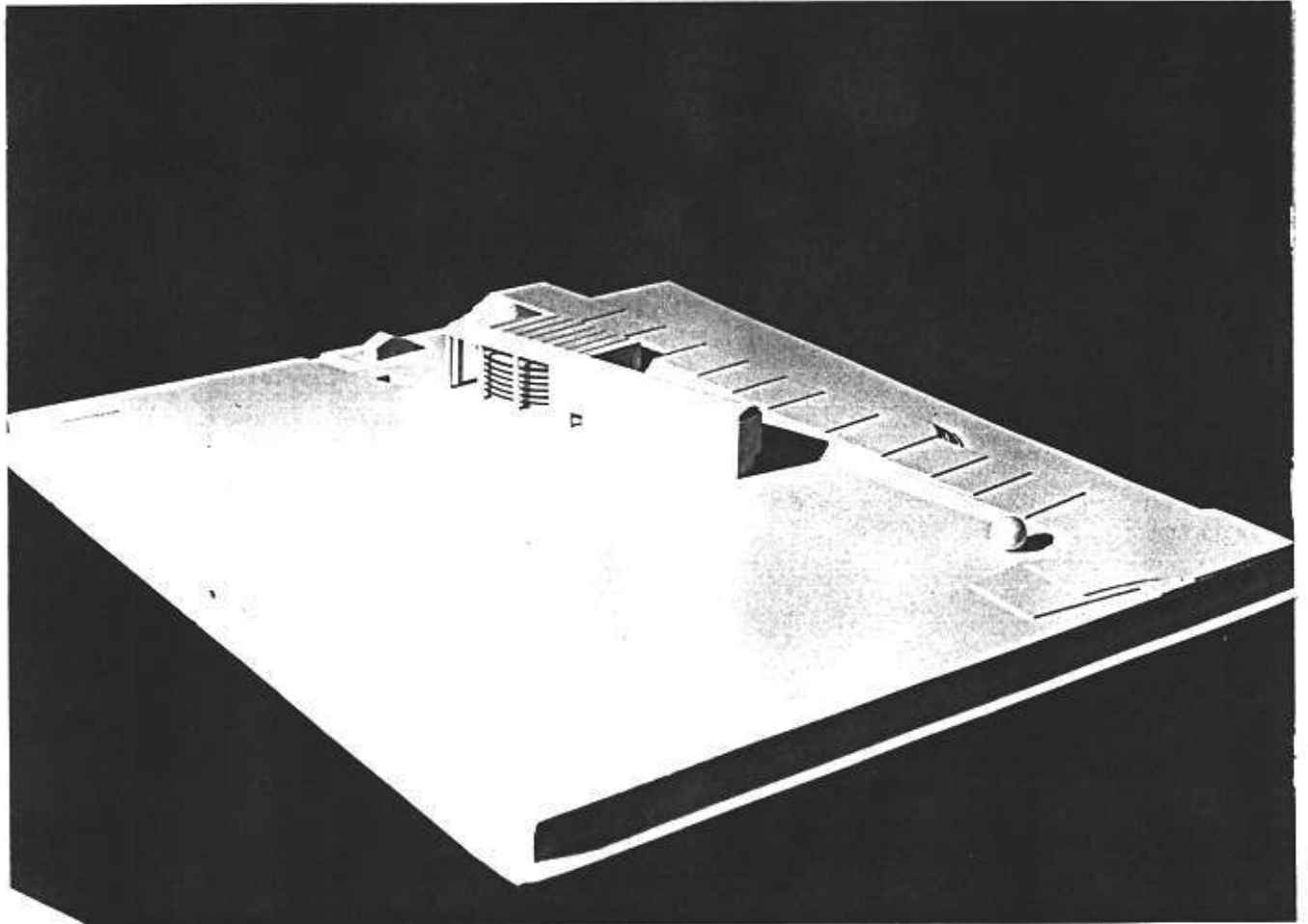


Le projet propose une disposition en "U" autour d'un espace central contre le talus. La salle de gymnastique est à l'est, et les salles de classe s'organisent sur deux niveaux et sont distribuées par un couloir ouvert sur l'espace central. Ce parti est une tentative intéressante de trouver une relation avec le talus sur l'arrière, mais il ne correspond pas à la situation spécifique du site : le "forum" proposé, construit à partir de l'idée d'un amphithéâtre, serait justifié seulement s'il se trouvait au pied d'un coteau ou d'une montagne, et non pas en-dessous d'une voie de chemin de fer. La symétrie forcée de l'implantation ne correspond nullement à la disposition intérieure, et se trouve ridiculisée par la fosse du saut en hauteur. Les salles orientées vers la voie CFF à l'ouest ne sont pas admissibles. Le traitement des espaces extérieurs n'est pas satisfaisant, et la correction du chemin public injustifiée.

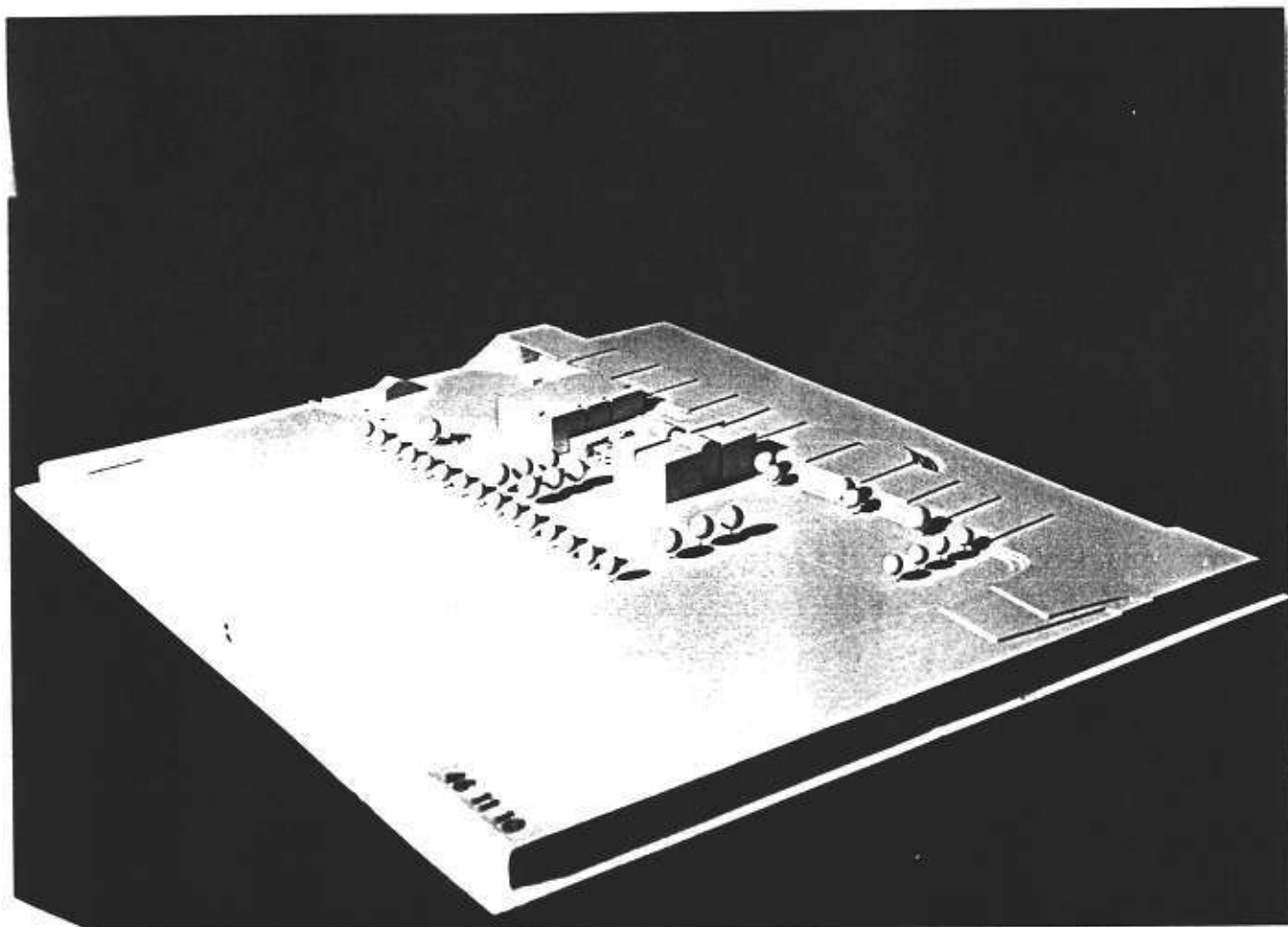


Le projet propose une disposition en "L", avec un long couloir au nord distribuant les salles de classe au sud. La salle de gymnastique forme la tête de l'organisme le long de la voie CFF.

Le traitement du mur le long du talus est intéressant, on regrette cependant que le remplissage de terre n'ait pas été complet. La proposition de créer un préau séparé du chemin public est tout à fait satisfaisante. Le volume construit en tête de la salle de gymnastique, sur le chemin public, est fort critiquable dans sa forme et n'apporte rien à la qualité architecturale du bâtiment. Les entrées sont trop petites, en particulier l'entrée principale obstruée par l'escalier, qui manque de dégagement. La disposition de la salle de gymnastique est satisfaisante, avec les vestiaires au même niveau bien que les gradins n'aient pas une inclinaison correcte. L'alternance des salles de classe et des wc aboutit à une expression des façades peu contrôlée.



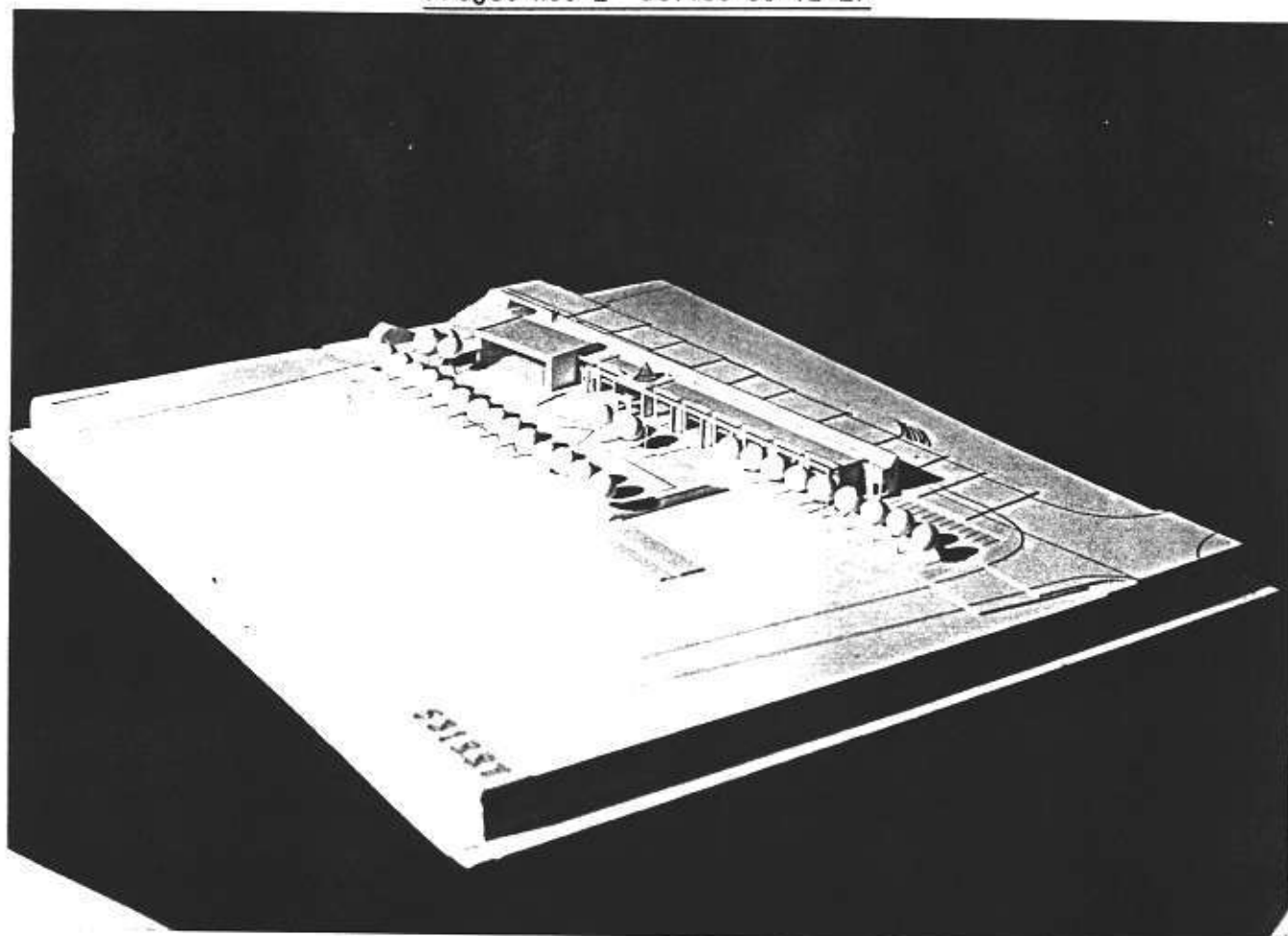
Le projet propose une implantation fort originale de deux éléments séparés : la salle de gymnastique est adossée au talus, alors que le volume des salles de classes est aligné le long du chemin public. Ce parti, apparemment d'une grande élégance et d'un fort potentiel dans sa volumétrie, aboutit à une image originale du bâtiment public dans le site. Malheureusement, la typologie des deux bâtiments ne correspond pas à la volumétrie proposée, ce qui aboutit à des solutions inadmissibles du programme. En particulier, la disposition des classes autour des deux cages d'escalier, satisfaisante pour un immeuble d'habitation, est impossible pour un programme scolaire, à cause de l'absence de communication entre les classes et de l'absence d'espaces de dégagement suffisants. La structure de la salle de gymnastique est confuse, et ne correspond pas à la simplicité apparente du volume proposé. Le grand portique ouvert sur la campagne ne peut pas être utilisé comme un réel espace de relation, et ne conduit pas à l'entrée principale de l'école.



Le projet se compose de deux bâtiments reliés par une cour centrale et par des espaces de service au rez-de-chaussée. Les salles de classe sont orientées à l'est et à l'ouest et se regroupent à chaque étage autour d'un corridor traversant. Les efforts pour aboutir à un volume très réduit de construction se sont faits au détriment de la qualité architecturale, et en particulier de la clarté distributive : le couloir de distribution au rez-de-chaussée autour de la cour centrale ne correspond pas à la structure du bâtiment aux étages supérieurs. L'axe nord-sud de l'entrée est arbitraire. L'orientation des classes n'est pas satisfaisante, et oblige à créer un rideau d'arbres sur le talus comme barrière antibruit, par ailleurs inefficace. La définition du chemin public devient imprécise, et il confond avec les autres espaces extérieurs.

5.3. ANALYSE DES PROJETS RESTANTS

Par leurs qualités de synthèse (un lieu, un programme), et par les réflexions qu'ils proposent sur le thème, les projets suivants ont retenu l'attention du Jury et fait l'objet d'une critique détaillée.

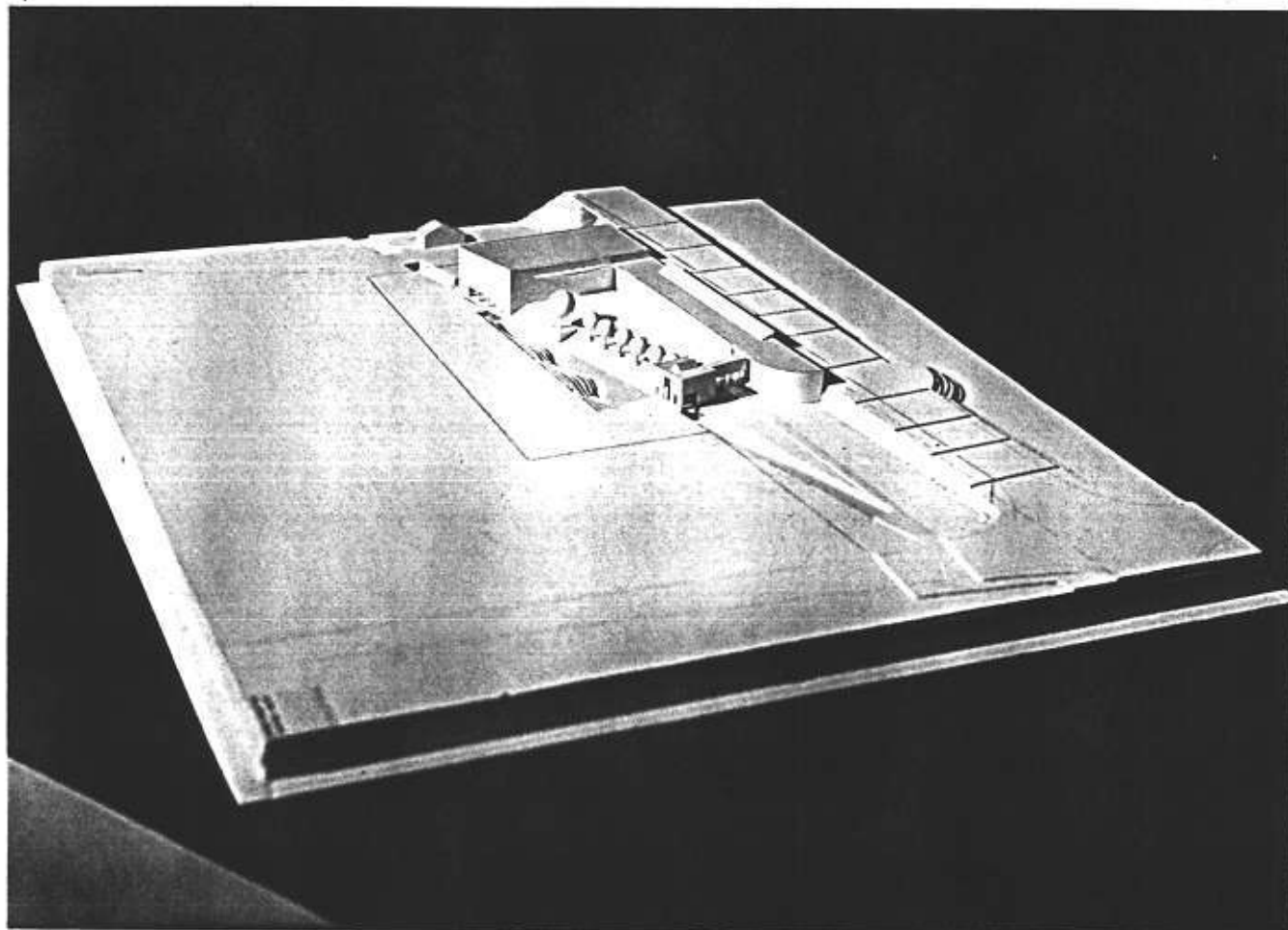


Le projet propose une implantation linéaire, tous les locaux étant orientés au sud et adossés à un mur continu qui limite de façon précise le talus remblayé au nord. Tout le programme est contenu dans deux étages.

Le projet est d'une grande clarté et simplicité. Le traitement architectural du mur, par l'apport d'une lumière zénithale continue, enrichit l'espace intérieur de circulation. La position asymétrique de l'entrée équilibre l'ensemble de la composition. La rotation de la salle de gymnastique termine la composition, mais ne parvient pas à résoudre les problèmes de surexposition (au sud) et l'absence d'une tribune correctement orientée et dimensionnée.

Le principe d'une entrée principale, soulignée par un arc, est contredit par les deux entrées latérales, superflues. Il y a d'autre part une certaine incohérence entre le rôle du hall central sur deux niveaux et la position de l'escalier.

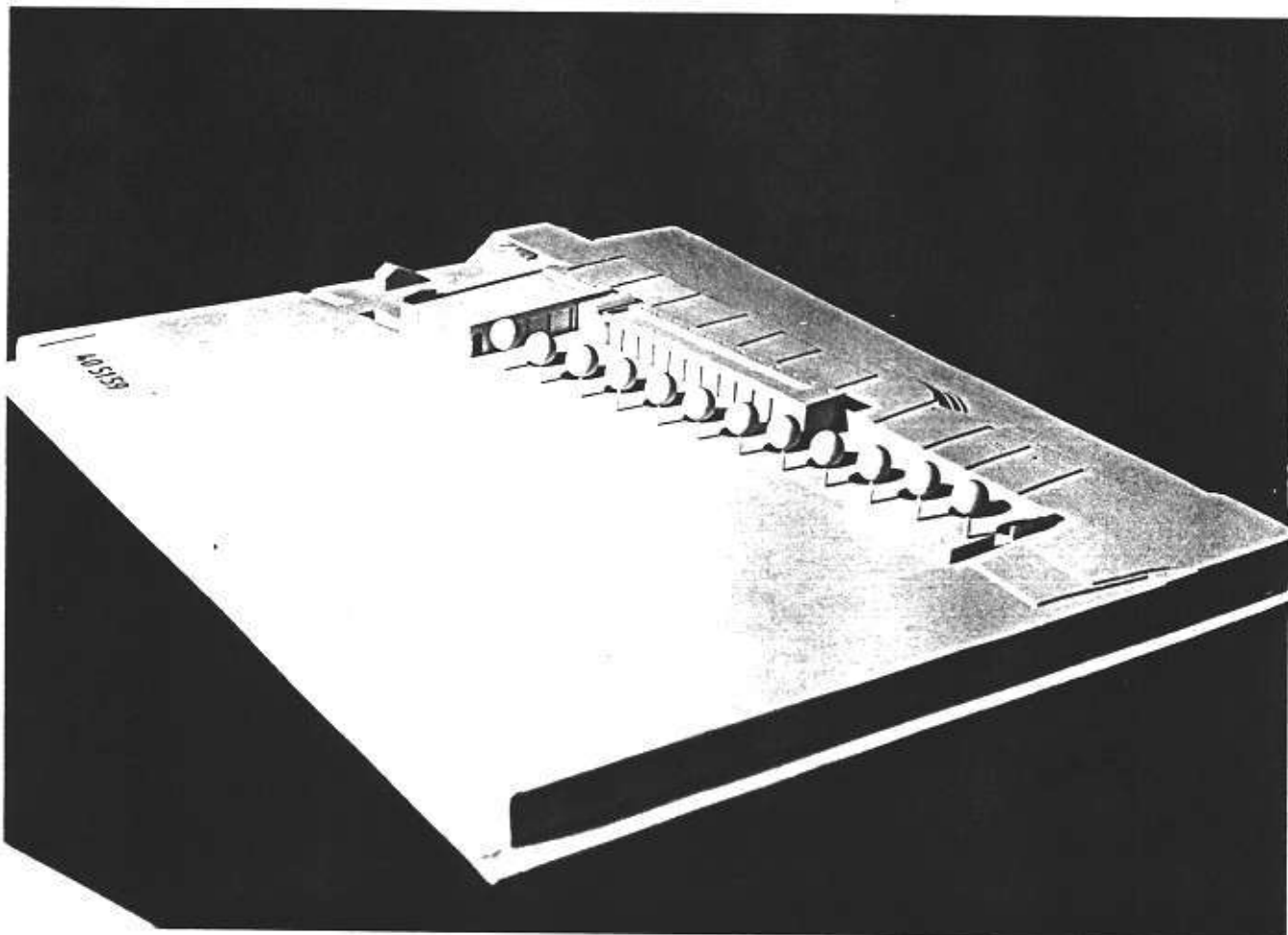
Le traitement du sol à l'extérieur est imprécis et anecdotique, et ne répond pas à la nécessité fondamentale d'un préau d'école. La grande simplicité du parti est malheureusement amoindrie par la reprise des éléments de verrière en façade et sur le hall central.



Le projet propose une implantation en "L", avec une organisation des salles de classe sur deux niveaux orientées au sud, et la salle de gymnastique qui ferme la composition à l'ouest. Le chemin public, depuis le passage sous-voie, est maintenu à un niveau inférieur au terrain et traverse un volume formant pavillon d'entrée depuis lequel s'effectue l'accès principal (?) à l'école.

La proposition de rabaisser le chemin public pour former une espèce de "tranchée", permet d'obtenir une très claire division entre l'espace du préau, formant une terrasse bordée d'arbres, et les terrains de sport. Dans cette solution, le préau est construit comme un espace de grande qualité architecturale, formant une espèce d'esplanade ouverte sur la plaine. Cette interprétation est contredite toutefois par la présence d'une rangée de petits arbres. Par cette solution, le passage sous-voie, jusque-là simple fait technique sur le parcours depuis le village, devient le début d'une promenade publique possédant sa propre qualité architecturale qui permet une vision différente effaçant le premier plan au profit de la vision sur les Alpes.

Le projet manque de clarté dans la définition des halls d'entrée et dans leur relation avec les circulations aussi bien intérieures qu'extérieures. Le couloir totalement aveugle au rez-de-chaussée n'est pas admissible. L'idée d'un pavillon d'entrée au-dessus du chemin public est en soi intéressante, mais son utilisation, à l'étage comme partie du programme de l'école, semble forcée.



Le projet propose une implantation en "L", avec une organisation des salles de classe sur deux niveaux orientées au sud, et la salle de gymnastique formant la composition à l'ouest. L'accès depuis le village s'effectue à travers une "porte" construite en prolongement de la salle de gymnastique, au-delà de laquelle le chemin maintient son tracé, souligné par une rangée d'arbres, qui assure la transition entre l'école et la plaine.

Le projet est d'une grande clarté et simplicité, mais également d'une grande précision dans la définition architecturale et structurale du bâtiment. Il prend possession de l'ensemble de la parcelle, et parvient à valoriser à la fois le remblai de la route et son terrain au moyen d'un mur qui contient aussi bien les espaces intérieurs que les espaces extérieurs de l'école. La distribution s'effectue à travers un couloir sur double hauteur solidement architecturé et éclairé zénitalement, qui structure toute la composition. La solution d'une passerelle suspendue ne suffit toutefois pas à garantir un éclairage suffisant au rez-de-chaussée. L'entrée est bien positionnée dans l'angle, mais le hall est trop petit. La position des wc est trop périphérique. La disposition des locaux autour de la salle de gymnastique, ainsi que les gradins, n'est pas tout à fait satisfaisante. La "porte", dans son expression architecturale, gagnerait à s'ouvrir latéralement comme un "filtre" sur la campagne. Les espaces extérieurs, comme toute l'architecture du bâtiment, sont à la fois d'une grande clarté et d'une grande sérénité.

5.4. PROJETS PRIMES

Constatant que seul trois projets ont été retenus, après le deuxième tour, et que le règlement du concours prévoit l'attribution d'au moins 5 prix, le Jury décide de primer aussi les projets no. 4/75 91 42 et 11/80 10 59. Ces deux projets, malgré, pour l'un, un trop grand déploiement de moyens, et pour l'autre une formalisation douteuse en bout de salle de gymnastique, apportent chacun une réponse claire au problème posé par le site.

6. CLASSEMENT

Conformément au règlement de la SIA, le Jury passe d'abord en revue une dernière fois tous les projets, y compris ceux qui ont été écartés dès le début du jugement.

Il décide à l'unanimité d'attribuer :

- le premier prix, d'un montant de Fr. 15'000,-- au projet no. 16,
devise 40 51 59
- le deuxième prix, d'un montant de Fr. 12'000,-- au projet no. 10,
devise 95 47 53
- le troisième prix, d'un montant de Fr. 11'000,-- au projet no. 2
devise 53 12 27
- le quatrième prix, d'un montant de Fr. 3'000,-- au projet no. 4,
devise 75 91 42
- le cinquième prix, d'un montant de Fr. 3'000,-- au projet no. 11,
devise 80 10 59

Le jury renonce à faire des achats.

7. REMARQUES ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Le Jury constate que la participation a été quantitativement assez faible (19) par rapport au nombre d'inscrits (34). Les caractéristiques d'un site très fort et contraignant sont-elles à la base de l'abandon d'un grand nombre de concurrents ? Les projets retenus, au troisième tour, apportent une réponse claire au problème posé par ce site. Cette réponse était-elle d'emblée trop évidente ? La séance "Jury - concurrents" apportera peut-être la réponse à ces questions.

Le Jury félicite et remercie les architectes qui ont participé et ont, par leurs propositions, contribué à la réflexion sur la manière de construire une école pour Collombey-Muraz à cet endroit.

Sur la base du point 1. 15 du règlement et programme du concours et de l'article 57 de la norme SIA 152, le Jury propose, à l'unanimité, au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat pour la poursuite des études à l'auteur du projet no 16, devise 40 51 59, en tenant compte des critiques formulées par le Jury dans le présent rapport et des recommandations qui lui seront faites lors de l'élaboration d'un projet définitif.

8. APPROBATION DU RAPPORT

Après un dernier contrôle et lecture du présent rapport, le jury y appose sa signature le 30 avril 1987.

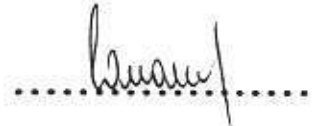
Le président : Bernard ATTINGER



Les membres : Antoine LATTION



Hervé CARRAUX



Pierre-Alain CROSET



Roger DIENER

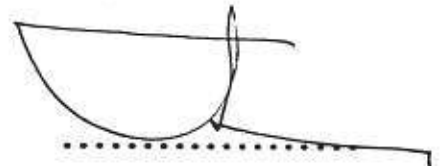


Les membres-suppléants :

Gérard PARVEX



François KUONEN



9 AUTEURS DES PROJETS

L'ouverture des enveloppes fait connaître les auteurs des projets :

Projets primés

• 1er prix, projet no. 16, devise 40 51 59

Pierre Baechler et Antoine Gagliardi, architectes, 1950 Sion

• 2ème prix, projet no. 10, devise 95 47 53

P. Schweizer et son collaborateur R. Berclaz, 3960 Sierre

• 3ème prix, projet no. 2, devise 53 12 27

Martmut Holler et ses collaborateurs, Hanspeter Altorfer et Markus Kuonen, 3900 Brig

• 4ème prix, projet no. 4, devise 75 91 42


Roland Vassaux, 1926 Branson/Fully

• 5ème prix, projet no. 11, devise 80 10 59

Gilbert Favre, 1007 Lausanne

Collombey-Muraz, le 30 avril 1987

Le président du jury :

Bernard ATTINGER 

10. AUTEURS DES PROJETS

Liste des auteurs des projets

<u>Projet no.</u>	<u>Devise</u>	<u>Auteurs</u>
1	05 48 93	Saurer Andreas - 3930 Visp
2	53 12 27	Hartmut Holler et ses collaborateurs, Hanspeter Altorfer et Markus Kuonen 3900 Brig
3	05 19 68	Paul-Alain Métrailler et son collabora- teur Emmanuel Dayer - 3960 Sierre
4	75 91 42	Roland Vassaux - 1926 Branson/Fully
5	04 45 61	Armand Oreiller - 1907 Saxon
6	40 43 47	Furrer & Jeiziner - 3930 Visp
7	12 33 21	Rieder Freddy et sa collaboratrice Capitiano Geneviève - 1950 Sion
8	63 85 20	AMB atelier d'architecture SA - 1950 Sion
9	19 80 43	Elias Balzani - 3900 Brig
10	95 47 53	P. Schweizer et son collaborateur R. Berclaz - 3960 Sierre
11	80 10 59	Gilbert Favre - 1007 Lausanne
12	43 22 47	Joël Chervaz et ses collaborateurs 1893 Muraz
13	46 11 10	Raymond Metral et son collaborateur Yves-Alain Gygax - 1920 Martigny
14	40 43 65	Pierre Schmid et son collaborateur Gennard Ucci - 1950 Sion
15	23 35 26	Atelier d'architecture Albert Berrut 1870 Monthey
16	40 51 59	Pierre Baechler et Antoine Gagliardi - 1950 Sion
17	12 31 70	Gérard Zwissig et son collaborateur Albert Oggier - 3960 Sierre
18	79 51 44	Nico Sneiders, Jean-Marc Zimmermann et leur collaborateur Théo Müller - 1870 Monthey
19	31 35 05	Viviane Zehnder - 1890 St-Maurice et François-Victor Lambert - 1870 Monthey